

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2005 PROCES VERBAL

L'an deux mille cinq, le Neuf Mai à dix neuf heures quinze, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, LETOFFE, GUILBAU, M. COSYNS, M. VAST (représentant M. DEPAS), Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, MM. POLLET, VERRIER, Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, FAURE, HARRISSART, GERARD, FLAMANT, SCHMIDT, LONGUET, BEHAEGEL, Mme BERTRAND, M. LEROY C. (représentant M. DAMIEN), Melle PIART (représentant Mme GOUBET), MM. PETRAZ, ORRIERE, GOUPIL, Mme KONATE-MARTIN, BEKHIEKH, MM. CARDON, BIONNE, M. VERVEL (représentant M. IODICE), MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. BOUVIGNIES, PILORGE, VENDITTI, M. LANGLET (représentant M. SERVAIS), MM. LEROY, DUBOIS.

ETAIENT EXCUSES :

M. LEROY (Machemont), Mme MOENS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur TOMASI.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 Février 2005.

➤ **Affaires Administratives et Financières**

◆ **Installation de délégués communautaires titulaires et suppléants**

Monsieur CARVALHO, Président expose que suite aux élections municipales partielles de SAINT LEGER AUX BOIS, le Conseil Municipal a désigné Monsieur BIONNE Alain, délégué titulaire, Monsieur DURANT Benoît et Madame ZANIN Geneviève, délégués suppléants pour siéger au sein de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Il convient d'installer Madame ZANIN, Messieurs BIONNE et DURANT dans leurs fonctions.

Suite aux délibérations des Conseils Municipaux de THOUROTTE et de MAREST SUR MATZ, des délégués suppléants seront installés dans leurs fonctions :

- Madame Claudine BOULEFROY, déléguée suppléante de THOUROTTE en remplacement de Monsieur DELAPLACE
- Monsieur Yves BAILLY, délégué suppléant de MAREST SUR MATZ en remplacement de Monsieur SLIPECKI

Le Conseil Communautaire prend acte de ces désignations et **DECLARE** installer Monsieur BIONNE Alain, Madame ZANIN Geneviève, Monsieur DURANT, Madame BOULEFROY Claudine et Monsieur BAILLY Yves dans leurs fonctions.

◆ **Remplacement d'un membre dans plusieurs commissions**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que suite à la démission de plusieurs délégués dans plusieurs communes, il convient de pourvoir à leur remplacement dans les commissions dont il était membre.

A L'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** :

Monsieur BIONNE Alain pour siéger au sein de la Commission des Finances.

Monsieur BIONNE Alain pour siéger à la Commission Déchets Ménagers – Dératisation.

Monsieur BIONNE Alain pour siéger au sein de la Commission Développement Economique – Aménagement de l'Espace.

Monsieur GOUPIL Didier pour siéger au sein de la Commission Animation – Sports – Culture - Loisirs

Coopération inter-territoire – comité de coordination

Titulaire Monsieur GOUPIL (culture)

◆ Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées : désignation des représentants à l'Assemblée Générale

Monsieur CARVALHO, Président expose que jusqu'à présent l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées était constituée par l'ensemble des élus des Communautés de Communes des Deux Vallées et du Pays du Noyonnais.

Le nombre important de membres de l'Assemblée Générale rend difficile la réunion du quorum pour que ses délibérations puissent être légales. Par ailleurs, un aussi grand nombre de délégués ne permet pas toujours de pouvoir travailler dans les meilleures conditions de sérénité et d'échange.

Aussi, le Conseil d'Administration de la Mission Locale a proposé de réduire le nombre de membres de l'Assemblée Générale. Les Communautés de Communes des deux Vallées et du Pays du Noyonnais seraient respectivement représentées par treize et quinze membres.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour maintenir dans leurs fonctions de représentants de la Communauté de Communes les cinq membres que le Conseil Communautaire avait désignés pour le Conseil d'Administration, à ces cinq membres s'ajouteront huit autres membres, un nombre égal de délégués suppléants sera également à désigner.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées :

Membres titulaires

- Madame BOYENVAL Chantal
- Monsieur POLLET THIERRY
- Madame STALMANS Jocelyne
- Madame GENERMONT Annie
- Monsieur GOUPIL Dider
- Madame DRELA Geneviève
- Monsieur TISSIER Raymond
- Monsieur FAURE André
- Monsieur Gilbert GUILBAU
- Madame BERTRAND Françoise

- Monsieur LEROY Michel (Vandélicourt)
- Monsieur ORRIERE Jean-Louis
- Madame FEDASZ Elisabeth

Membres suppléants

- Monsieur CESCHINI Dominique
- Monsieur VERRIER Luc
- Monsieur PETRAZ Plinio
- Monsieur MACHURA Christophe
- Monsieur LEROY Michel (Machemont)
- Madame GOUBET Roselyne
- Monsieur TASSIN Jackie
- Monsieur DAMIEN Jean-Pierre
- Monsieur CARDON Patrick
- Monsieur RAJAONARIVELO Michel
- Monsieur HARRISSART Dany
- Monsieur LANGLET Michel
- Monsieur LONGUET Jean-Michel

◆ Numérisation du cadastre

Monsieur CARVALHO, Président, expose que depuis 2004, la Communauté de Communes ne peut plus obtenir des Services du Cadastre sur papier les planches se rapportant aux secteurs dans lesquels elle conduit actuellement une réflexion de développement.

D'autres projets nécessiteront pour elle de faire appel également aux données cadastrales.

Les autres structures intercommunales du Département de l'Oise sont confrontées aux mêmes préoccupations.

Aussi, sous l'égide du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale, il est envisagé de constituer un groupement de commandes en vue de la numérisation du cadastre à l'échelle Départementale.

Le Conseil Général de l'Oise est également intéressé par ce projet.

Le coût de numérisation d'une parcelle cadastrale est de l'ordre de 1,60 € HT. Le fait de se regrouper permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier de prix plus intéressants. Par ailleurs, dans le cadre de cette opération groupée, le Conseil Général de l'Oise apportera une aide financière ainsi que les gestionnaires de réseaux qui pourront également utiliser cet outil et les institutionnels.

Le territoire de la Communauté de Communes couvre 29 907 parcelles. Compte tenu des aides financières qu'elle pourrait obtenir, la charge résiduelle qu'elle aurait à assumer s'élèverait approximativement à 17 107 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature des conventions se rapportant à ce projet :

- convention d'adhésion au groupement de commandes
- convention de participation financière
- convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion pour l'aide logistique .

Monsieur TISSIER indique que la Lyonnaise des Eaux ne veut pas signer la convention.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer :

- la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Conseil Général de l'Oise comme coordonnateur,
- la convention de mise à disposition du coordonnateur du groupement de commandes de personnel d'un secrétariat technique par le Centre de Gestion de l'Oise
- la convention de labellisation avec la Direction Générale des Impôts et l'ensemble des partenaires du projet OSIRIL
- la convention de cofinancement avec l'ensemble des partenaires du projet OSIRIL.

◆ **Abonnement au service juridique personnel du Centre de Gestion**

Monsieur CARVALHO, Président expose que les textes réglementant la Fonction Publique Territoriale et ses différentes filières sont de plus en plus touffus et complexes. Par ailleurs, la spécificité de certains métiers de structures intercommunales à fiscalité propre, telle la Communauté de Communes, ajoute à cette complexité. La Communauté de Communes peut à tout moment avoir à gérer un contentieux dans ce domaine.

Les missions du Centre de Gestion ne couvrent pas ce champ d'actions. Compte tenu des demandes exprimées par un certain nombre de collectivités, le Centre de Gestion a mis en place un service juridique spécialisé dans les questions de personnel afin d'accompagner dans les phases de pré-contentieux et contentieux les collectivités qui adhèreraient à ces services par le biais d'un abonnement. Le coût de cette prestation est de 15 € par agent.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'adhésion à ce service.

Monsieur CESCHNI demande une explication plus précise.

A la demande de Monsieur CARVAHLO, Monsieur LEFEBVRE lui indique que c'est un accompagnement des collectivités dans leurs contentieux avec le personnel et que le coût de cette prestation est de 15 € par agent et par an.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Juin 2005 au service juridique personnel du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale.

◆ **Subvention activités sportives de haut niveau**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président, délégué à la Culture, Animation, Sports, Loisirs expose que le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux activités sportives de haut niveau à l'Association PaintBall de MACHEMONT qui répond aux critères fixés par le Conseil Communautaire.

Monsieur VENDITTI indique que le Paintball n'est pas un sport et demande à ce que le dossier soit revu en commission. Il s'interroge sur l'agrément de cette association par Jeunesse et Sports.

Monsieur PILORGE indique qu'il faut que la commission revoie très rapidement les critères d'attribution.

Monsieur LONGUET indique que c'est une association qui ne coûte rien en locaux puisqu'elle évolue en plein air.

Monsieur CARVALHO indique que la subvention sera allouée si l'association est agréée jeunesse et sports.

Monsieur BOUVIGNIES suggère de suspendre l'attribution de toute subvention tant que les nouveaux critères ne sont pas définis.

Monsieur BEURDELEY n'est pas de cet avis, il y a des clubs qui ne pourront pas attendre.

Monsieur VERRIER demande s'il y a des phases départementale et nationale avec éliminatoires.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE**, d'ajourner cette question dans l'attente de connaître si l'association Paintball est effectivement agréée Jeunesse et Sports.

◆ **Avenants à divers marchés**

Monsieur le Président expose que deux marchés publics ont été passés à prix révisibles compte tenu de leur durée et de leur reconductibilité à savoir :

- marché d'évacuation, traitement et valorisation des déchets ménagers spéciaux (DMS) collectés en déchetterie passé le 19 Décembre 2003
- marché de mise à disposition d'un centre d'apport volontaire (déchetterie), gardiennage, transport et traitement des déchets ménagers

Les formules de révision paramétriques faisaient référence à un index PSD dont les valeurs ne sont plus publiées depuis 2004.

Afin de pouvoir calculer les révisions correspondantes, il est proposé de substituer aux anciens index PSD, les nouveaux index FSD proposés par la Direction de la Concurrence des Prix et de la Répression des Fraudes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la signature des avenants correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants aux marchés ci-dessus.

◆ **Fermeture services publics : motion**

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique expose que depuis quelques années, les services publics locaux sont menacés de fermeture, plusieurs d'entre eux ont déjà été fermés (ex : poste de MACHEMONT). Actuellement une menace très sérieuse plane sur la fermeture du poste de trésorerie – perception de RIBECOURT.

Face à la dégradation de la situation de proximité des services publics nationaux ou d'envergure nationale, le Bureau Communautaire propose d'exprimer son inquiétude et son mécontentement par le biais d'une motion.

Monsieur CARVALHO indique qu'il faut se battre pour éviter la fermeture des services de proximité.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **S'OPPOSE** à la fermeture de la Trésorerie de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

➤ **Cité des Bateliers**

◆ **Pérennisation des trois emplois jeunes**

Monsieur CARVALHO, Président expose que le dispositif « emplois jeunes » arrive à expiration pour deux contrats de la Cité des Bateliers le 30 Juin prochain et le troisième le 31 Octobre de cette même année.

Afin d'assurer le fonctionnement de ce service et l'accueil du public de plus en plus nombreux, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la pérennisation de ces emplois à compter de la date d'expiration des contrats.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** la pérennisation des trois emplois jeunes à la Cité des Bateliers.

➤ **Déchets ménagers**

◆ **Avenant au contrat déchetterie de THOUROTTE**

Monsieur TISSIER, Vice-Président, délégué aux Déchets Ménagers expose que le marché passé en 2004 pour la déchetterie de THOUROTTE a été décomposé en deux lots, savoir :

- le lot n° 1 – mise à disposition et gardiennage des installations
- le lot n° 2 – rotation des bennes et transport jusqu'au centre de traitement ou filières de valorisation

La déchetterie de RIBECOURT sera mise en service au début du deuxième semestre. A cet effet, il est proposé de confier à la Société GURDEBEKE, titulaire du marché « déchetterie de THOUROTTE » la rotation des bennes et le transport, tels qu'ils ont été définis dans le lot n° 2 du marché ci-dessus. Compte tenu de la répartition sur les deux sites des déchets actuellement dirigés sur la seule déchetterie de THOUROTTE.

Un avenant serait à passer à ce marché.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable compte tenu du maintien des tarifs unitaires du marché initial.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au marché passé en 2004 avec l'entreprise GURDEBEKE pour intégrer la rotation des bennes et le transport concernant la déchetterie de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

◆ **Contrat de traitement des déchets**

Monsieur TISSIER, Vice-Président expose que suite à l'appel d'offres lancé en 2004 pour le traitement des déchets ménagers, un marché a été passé sur appel d'offres avec la Société GURDEBEKE.

Les conditions économiques de ce marché n'étant pas viables pour la Société, elle a décidé d'y mettre fin.

Cette société ayant dénoncé ce contrat, et pour assurer le traitement de ses déchets ménagers, la Communauté de Communes se voit ainsi dans la nécessité de lancer un nouvel appel d'offres.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au lancement d'un appel d'offres.

La réception des propositions pourra se faire par voie électronique conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Monsieur BOUVIGNIES indique qu'il est gêné par le procédé de la Société GURDEBEKE. En effet, lorsque les conditions économiques sont défavorables la Société peut dénoncer le marché alors que la collectivité elle ne le peut pas.

Invité à se prononcer le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour le traitement des déchets ménagers.

◆ **Création d'un emploi de gardien à la déchetterie de RIBECOURT**

Compte tenu de l'ouverture de la déchetterie de RIBECOURT au début du deuxième semestre, il est nécessaire de créer un emploi de gardien à compter du 1^{er} Juin 2005.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la création d'un emploi de gardien à la déchetterie de RIBECOURT-DESLINCOURT à compter du 1^{er} Juin 2005.

PRECISE que cet emploi relèvera de la filière technique de la Fonction Publique Territoriale – cadre d'emploi des agents de salubrité.

➤ **Questions diverses**

◆ **Lundi de Pentecôte**

Monsieur CARVALHO propose à l'assemblée de donner une journée supplémentaire de congés aux agents de la Communauté de Communes.

Monsieur LETOFFE indique qu'il n'a pas donné la journée à ses agents. Il ajoute que cela risque d'accentuer la différence entre le public et le privé.

Monsieur BOUVIGNIES indique que les disparités ont toujours existées. C'est un positionnement politique.

Monsieur VERRIER indique que de fermer le lundi de Pentecôte ça discrédite le service public.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 18 contre **EMET** un avis favorable pour une journée supplémentaire de congés aux agents de la Communauté de Communes à prendre le lundi de Pentecôte.

◆ **Régime indemnitaire**

Monsieur CARVALHO indique que lors de la mise en place du régime indemnitaire, il avait été précisé que l'absentéisme pour formation sauf formation initiée par la collectivité serait prise en compte pour le calcul de la prime.

Par courrier, Monsieur le Sous-Préfet précise que toutes les formations sont reconnues.

Monsieur CARVALHO indique qu'elles ne seront donc pas prises en compte dans le décompte des absences.

La séance à été levée à 21 heures.